



La lettre

Jean-Jacques Lasserre

Sénateur centriste des Pyrénées-Atlantiques

NUMERO 4



© A. Rozès

ÉDITO

Ces deux derniers mois ont été consacrés à des textes primordiaux avec, en premier lieu, l'acte III de la décentralisation, tant attendu. La proposition originelle a été profondément remaniée par le Gouvernement.

A l'heure actuelle, dans l'attente du vote définitif du premier texte, certains constats s'imposent :

- 1) L'examen saucissonné en trois volets de ce thème de première importance qui touche toutes les collectivités est à mes yeux discutable. Le regard transversal que nous devons jeter sur ce sujet fait défaut.
- 2) En première lecture, le Sénat a rétabli la clause de compétence générale pour le département et la région. Pour cette raison, j'ai voté pour ce premier volet.

Un autre projet de loi fondamental a été voté, concernant la refondation de l'école. Ce texte était l'occasion de mettre en exergue nos langues régionales, le Béarnais et le Basque, pour lesquelles je me bats depuis de longues années.

Je souhaite donc vous faire part, à travers cette quatrième newsletter, de mes positions sur ces deux grands textes mais aussi de toute mon activité parlementaire et départementale.

L'ACTU AU SENAT

Acte III décentralisation: 1er volet voté



Début juin, le Sénat a voté pour le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui constitue le premier volet de "l'acte III de la décentralisation". Ce texte vise à clarifier les responsabilités des collectivités et de l'État en dressant notamment l'armature d'une réorganisation territoriale. Le Sénat a apporté plusieurs modifications non négligeables, notamment: le rétablissement de la clause de compétence générale pour le département et la région, la non attribution de "chef de filât" pour la compétence tourisme (malgré un amendement centriste que j'avais cosigné), la modification de la composition de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), la suppression du pacte de gouvernance territoriale. Le rétablissement de la clause de compétence générale m'a conduit à voter pour ce texte. Je reste convaincu que les compétences attribuées à nos collectivités sont le gage du dynamisme et de l'initiative. Il eut été préjudiciable de supprimer certaines capacités à agir qu'ont nos collectivités.

[Dossier législatif sur le PJJ métropoles](#)

Ecole: où sont les langues régionales?



Le Sénat vient d'adopter, en deuxième lecture, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. A l'Assemblée Nationale les députés avaient introduit les langues régionales, absentes du projet de loi initial, mais dans une moindre mesure. Me battant depuis des années pour sauver le Béarnais et le Basque, j'avais déposé, en première lecture, fin mai, plusieurs amendements afin que les langues régionales occupent une place à part entière dans ce texte. L'une des carences de notre dispositif législatif est en effet l'interdiction faite aux collectivités de porter, ou d'aider au portage, les classes dédiées à l'enseignement immersif. L'un de mes amendements était donc très important puisqu'il visait à accorder plus de liberté aux collectivités désireuses d'aider les écoles associatives et laïques bilingues ou pratiquant l'enseignement par immersion, notamment via le prêt de locaux. Or cet amendement a été jugé irrecevable par la Commission des Finances car il aurait eu pour conséquence l'aggravation d'une charge publique. Cette décision injuste me paraît devoir être discutée. Mon amendement a suscité de nombreuses adhésions. Je suis donc convaincu qu'il s'agit d'une question de temps.

[Dossier législatif sur le PJJ école](#)

Mon intervention sur les protéines animales



En tant que rapporteur de la proposition de résolution "tendant à la création d'un droit européen pour le consommateur à la maîtrise et à la parfaite connaissance de son alimentation", je suis intervenu en séance publique le 15 mai dernier. J'ai d'abord tenu à évoquer la désinformation dont est victime le consommateur. En effet, un amalgame est fait entre les protéines animales transformées (PAT) et les farines animales, j'ai ainsi rappelé qu'il était nécessaire de mieux informer le consommateur à ce sujet. Mais même si les protéines animales transformées proviennent d'animaux sains destinés à la consommation humaine, des contraintes économiques et sociétales rendent opportun le retardement de la réintroduction de ces "PAT" en s'engageant sur la voie d'un moratoire ou du moins de demandes d'évaluation. Le but de cette proposition de résolution étant d'engager un débat à l'échelle européenne.

Sécurisation de l'emploi: texte adopté



A l'issue d'une commission mixte paritaire, le Sénat a adopté en mai dernier le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi. Ce dernier a pour origine l'accord national interprofessionnel de janvier. Il instaure notamment un accès élargi aux mutuelles, des "droits rechargeables" à l'assurance chômage et un compte personnel de formation, une taxation des CDD courts, un encadrement des temps partiels mais aussi la possibilité pour les entreprises, dans certains cas, de négocier des baisses de salaires en échange d'un maintien des effectifs et une sécurisation des plans de sauvegarde de l'emploi. J'ai voté pour ce texte qui semble être un compromis correct à la fois pour les entreprises qui bénéficient de plus de flexibilité et pour les salariés qui gagnent de nouveaux droits. Le Conseil Constitutionnel a censuré l'article 1 relatif à la généralisation de la couverture complémentaire collective santé pour l'ensemble des salariés, jugeant qu'il était contraire au principe de liberté contractuelle et d'entreprendre le fait d'imposer un assureur santé à l'ensemble des entreprises de la même branche d'activité.

[Dossier législatif sur le PJJ sécurisation de l'emploi](#)

Simplification des normes: texte adopté



Le Sénat vient d'adopter, en deuxième lecture, la proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales, aujourd'hui renommée simplification du fonctionnement des collectivités territoriales. Cette proposition de loi Dolidé, présentée en 2011, est un premier pas important mais il reste beaucoup à faire pour répondre aux attentes des élus.

Dans ce texte, le Sénat a notamment confirmé le caractère facultatif des Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1500 habitants mais aussi la possibilité, pour le maire, de donner une délégation de signature à tout type d'agents.

[Dossier législatif sur la PPL simplification des normes](#)

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Alcools de bouche: j'interpelle la Ministre



J'ai interpellé la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie sur la transposition de la directive européenne du 4 juillet 2012 dite « Seveso 3 ». En effet, un regroupement, dans une rubrique commune, des liquides inflammables de catégorie 2 et 3, serait envisagé, ce qui engendrerait une assimilation des alcools de bouche, actuellement à part puisque bien spécifiques, aux produits chimiques et toxiques. Sachant qu'il ne semble pas répondre à un impératif technique, ni à une amélioration de la prévention des risques, ni à une contrainte juridique puisque la directive ne l'impose pas, j'ai demandé au Gouvernement s'il entendait réexaminer la transposition prévue afin de préserver la rubrique spécifique au stockage des alcools de bouche de plus de 40 % de volume et ainsi l'activité s'y rapportant.

[Retrouvez toutes mes questions écrites](#)

Questions écrites: deux réponses



J'ai obtenu deux réponses aux questions écrites suivantes :

-du Ministre de l'Intérieur au sujet de la suppression du précompte sur le salaire des cotisations pour les policiers adhérents de l'Orphéopolis

-de la Ministre de la Santé sur la formation des ostéopathes

[Lire l'intégralité des réponses](#)

DANS LE DEPARTEMENT

Rencontre autour de l'agriculture



Le 6 juin dernier, j'ai eu le plaisir de participer, en compagnie de certains de mes collègues parlementaires du département, à une table ronde sur le thème de l'agriculture, à l'initiative de la FDSEA et du CDJA. Nous nous sommes livrés à un tour d'horizon très complet sur la situation de l'agriculture départementale avec, sur le plan général, de grandes inquiétudes totalement fondées. L'ensemble des problématiques ont été évoquées : production laitière, élevage viande, production porcine, production ovine etc. André COIG, Président des JA, a évoqué comme point de satisfaction dans la conjoncture actuelle, le nombre d'installations de jeunes agriculteurs qui sera en augmentation de 10 à 15% pour l'année en cours. J'ai pu exprimer mes préoccupations par rapport à la réforme de la PAC, notamment: l'évolution des calculs des DPU, le plafonnement et la dégressivité, le maintien des aides pour les situations de handicap naturel (ICHN, prime à l'herbe), l'orientation marquée vers la production d'élevage, la discussion en cours sur le verdissement. Je compte ainsi exercer mes responsabilités en étroite relation avec les organisations professionnelles.

Intempéries: situation de crise



Depuis plusieurs semaines, notre département a été touché par une série d'intempéries d'une rare violence. Les

dommages sont nombreux et affectent tant l'agriculture, véritable richesse de notre territoire, que les ouvrages publics et les particuliers. Pour faire face à cette situation exceptionnelle pour le Béarn et le Pays basque, j'ai interpellé le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, afin que soit organisée d'urgence une rencontre autour des représentants de l'État, réunissant les parlementaires, les représentants des collectivités territoriales, les maires, l'ensemble de la profession agricole et les principaux acteurs économiques. Dans le même sens, demain, lors de la session de Décision Modificative N°1 du Conseil général, je vais présenter une motion demandant le déblocage d'une enveloppe d'urgence par la collectivité départementale. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites qui seront réservées à ces demandes.

[L'intégralité de ma lettre au Préfet](#)

Dernière minute: info LGV



Demain, jeudi 27 juin, la commission "Mobilité 21" doit rendre son verdict. Présidée par le Député-Maire de Caen, Philippe Duron, cette commission a été chargée de faire le tri dans le Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et doit proposer une liste des projets les plus pertinents. Selon les dernières indiscrétions, seulement 9 infrastructures auraient été retenues pour la décennie 2020-2030 dont 2 projets LGV : la nouvelle ligne PACA et la nouvelle ligne Paris-Normandie. Ces dernières informations confirment ainsi mes craintes d'abandon de la poursuite de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGVSEA) et donc du prolongement de la ligne TOURS-BORDEAUX vers les Pyrénées-Atlantiques et TOULOUSE. Si demain ces informations sont confirmées, ce sera un véritable drame pour nos territoires. En effet, il convient de rappeler que le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé à hauteur de 100 millions d'euros pour la ligne Tours-Bordeaux. A ce jour, près de 40 millions ont été versés ou provisionnés. Depuis maintenant 2 ans nous n'avons cessé de mettre en garde l'exécutif départemental face à ce risque et sur la nécessité de s'assurer de la poursuite de la ligne vers nos territoires. Nous avons en ce sens proposé de différer le versement de ces 100 millions d'euros jusqu'au début des travaux au sud de Bordeaux. Nous n'avons jamais été écoutés...

AGENDA

A venir jusqu'à fin juillet



Avant les vacances parlementaires d'été, le Sénat devra se pencher sur plusieurs thèmes importants, notamment :

- Débat sur la réforme de la politique agricole commune (PAC), début juillet
- Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en deuxième lecture, courant juillet
- Projet de loi relatif à la transparence de la vie publique, courant juillet

[Tout l'ordre du jour du Sénat](#)

Nouveau site internet



Afin de rester toujours au plus proche du terrain, j'ai décidé d'étoffer ma manière de communiquer auprès des élus et de mes concitoyens en créant un site internet qui sera la vitrine de mon action.

Vous pourrez ainsi suivre mon actualité au Sénat et dans le département à travers ce site internet que je veux sobre et interactif.

Je souhaite qu'il réponde à vos attentes et que vous puissiez participer à le faire vivre. Vous y trouverez notamment un forum où vous pourrez poser toutes vos questions ainsi qu'une page pour me contacter directement pour des demandes plus personnelles.

Je vous donne donc rendez-vous dès maintenant sur www.jeanjacqueslasserre.com.

[Lien direct vers mon site internet](#)

CONTACT

PERMANENCE PARLEMENTAIRE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	AU SÉNAT
À Anglet Marie-Claude Albanési Tél : 05 59 44 12 05	Anne-Caroline Berthet Tél : 01 42 34 28 73 Mél : j.lasserre@senat.fr
À Pau Pierre Lahore Tél : 06 43 10 02 72	

www.udi-uc-senat.fr